

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015**Acide hydrochlorique, qualité ACS****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise****Nom du produit:** Acide hydrochlorique, qualité ACS**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** S25358**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:****Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road,
Hanover, PA 17331
(717) 632-1291

Détails du fournisseur:

Fisher Science Education
6771 Silver Crest Road, Nazareth, PA 18064
800 955-1177

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

SECTION 2: Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange:****Corrosif**

Troubles sévères des yeux, catégorie 1
Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Corrosion de la peau, catégorie 1B

**Irritant**

Toxicité systémique pour certains organes cibles apres exposition unique, catégorie 3

Corr. Métaux 1.
Corrosif. Peau 1B.
Lésions des yeux 1.
STOT. SE 3.
Toxicité aiguë orale 4.

Mot signal: Danger**Mentions additionnelles de danger:**

Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.
Nocif en cas d'ingestion.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.
Garder hors de la portée des enfants.
Lire l'étiquette avant l'utilisation.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015**Acide hydrochlorique, qualité ACS**

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

Ne pas mettre en contact avec les yeux, sur la peau ni sur les vêtements.

Bien se laver la peau après utilisation.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.

Éliminer les contenus et le contenant auprès d'un centre homologué de traitement des déchets.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 7647-01-0	Acide hydrochlorique, ACS	30-50 %
CAS 7732-18-5	Eau	50-70 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins**Description des mesures de premier secours****Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le toux persiste. Ne pas utiliser la méthode de bouche-à-bouche. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec du savon et à l'eau. Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015**Acide hydrochlorique, qualité ACS**

exposées. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Inhalation may cause irritation to nose and upper respiratory tract, ulceration, coughing, chest tightness and shortness of breath. Higher concentrations cause tachypnoea, pulmonary oedema and suffocation. L'ingestion peut provoquer la corrosion des lèvres, de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac, la dysphagie et des vomissements. Douleur, ulcération des yeux, irritation conjonctivale, cataracte et glaucome peuvent survenir après une exposition oculaire. Une irritation cutanée et de l'érythème, ainsi que des irritations à la peau et aux muqueuses peuvent se produire suite à une exposition de la peau. Les séquelles potentielles suite à d'ingestion d'acide chlorhydrique comprennent des perforations, scarification de l'œsophage ou de l'estomac et la formation de sténose causant de la dysphagie ou une sténose du défilé gastrique. Les symptômes peuvent inclure un sensation de brûlure, une toux, une respiration sifflante, une laryngite, un essoufflement, des spasmes, une inflammation, un œdème du larynx, des spasmes, l'inflammation et l'œdème des bronches, une pneumonite, un œdème pulmonaire. Dans certains cas, un syndrome RADS [Reactive Airways Dysfunction Syndrome - syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes] risque de se développer. Les symptômes respiratoires peuvent prendre jusqu'à 36 heures pour se développer. Cette matière a un effet extrêmement destructeur pour les tissus des muqueuses, les voies respiratoires supérieures, les yeux et la peau.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Fournir un FDS au médecin. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**Agent d'extinction****Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. En cas de contact avec des métaux, des vapeurs toxiques peuvent se dégager.

Conseil pour pompiers:**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8. Porter une protection respiratoire.

Informations supplémentaires (précautions):

La décomposition thermique risque de produire du chlore toxique. Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. L'acide hydrochlorique réagit également avec de nombreuses matières organiques ce qui entraîne un dégagement de chaleur.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Acide hydrochlorique, qualité ACS

Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Enlever en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et éliminer comme un déchet dangereux. Recouvrir les déversements avec un produit absorbant approprié. Mélanger et ajouter de l'eau pour former de la boue. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Empêcher la formation d'aérosols. Ne jamais utiliser de l'eau chaude et ne jamais ajouter de l'eau à l'acide. Ne permettre aucun contact entre l'acide chlorhydrique, le métal et les matières organiques. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes de manipulation appropriées. Voir Section 13. Utiliser uniquement sous une hotte à vapeurs chimiques. Porter un équipement de protection individuelle. Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau ou avec les yeux. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter de faire gicler ou de pulvériser en espace clos.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer à l'écart des matières inflammables. Zone de substances corrosives. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé. Les contenants pour l'acide chlorhydrique doivent être constitués de matériaux résistants à la corrosion : verre, polyéthylène, polypropylène, polychlorure de vinyle acier au carbone doublé de caoutchouc ou d'ébonite.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

7647-01-0, Acide hydrochlorique, ACGIH: 2 ppm Maximum.
7647-01-0, Acide hydrochlorique, NIOSH : 5 ppm Maximum ; 7 mg/m³ Maximum.

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Emergency eye wash fountains and safety showers should be available in the immediate vicinity of handling.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015**Acide hydrochlorique, qualité ACS**

Protection oculaire:	Masque de protection (minimum de 8 pouces). Des lunettes de sécurité bien ajustées.
Mesures générales d'hygiène:	Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Before rewearing wash contaminated clothing.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non explosif Non explosif
Odeur :	Alcool	Pression de vapeur à 20 °C:	5,7 mmHg à 0 °C
Seuil d'odeur:	0,3 à 14,9 mg/m ³	Densité de la vapeur:	1,27 (Air =1)
Valeur pH:	< 1	Densité relative:	1,0 à 1,2
Point de fusion / congélation:	- 74 °C	Solubilités:	Infini.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	81,5 à 110 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Sans objet	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	>1,00	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non combustible	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		
Hydrochloric Acid	MW is36.46		

SECTION 10: Stabilité et réactivité**Réactivité:**

Réagit violemment avec les bases et est corrosif.

Stabilité chimique:

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses:

Attaque de nombreux métaux en présence d'eau formant des gaz explosifs inflammables (hydrogène). Réagit violemment avec les oxydants en formant un gaz toxique (chlore).

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Bases, amines, métaux alcalins, métaux, permanganates (permanganate de potassium), fluor, acétylure de métal, disiliciure de hexa-lithium. Most metals, reducing agents, strong oxidizing agents.

Produits de décomposition dangereux:

Gaz chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015**Acide hydrochlorique, qualité ACS****Toxicité aiguë:****Dermique:**

DL50 Lapin >5010 mg/kg 7647-01-0.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.**Corrosion/irritation de la peau:**

Peau - Résultat avec le lapin : Provoque des brûlures. 7647-01-0.

Irritation provoque des brûlures par toutes les voies d'exposition.

Domages/irritations oculaires sévères:

Yeux - Lapin Résultat : Corrosif pour les yeux. 7647-01-0.

Irritation provoque des brûlures par toutes les voies d'exposition.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.**Mutagénicité cellulaire germinale:**

Des effets mutagènes se sont produits sur les animaux d'expérimentation.

Des effets tumorigènes ont été décelés chez les animaux d'expérimentation.

Toxicité reproductrice:

Les expériences montrent effet toxique pour la reproduction chez les animaux de laboratoire.

(Immédiat/retardé) Des effets tumorigènes ont été décelés chez les animaux d'expérimentation.

STOT exposition simple et répétée:

La substance ou le mélange est classé comme une toxine pour un organe-cible spécifique, avec exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques**Écotoxicité**

7647-01-0, Toxicité pour le poisson CL50 - Gambusia affinis (Gambusie) - 282 mg/l - 96 heures (Acide chlorhydrique).

Persistence et dégradabilité: Aucune information additionnelle.**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.**Mobilité dans le sol:** Aucune information additionnelle.**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.**SECTION 13: Précautions pour l'élimination****Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Contacter une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Les producteurs de déchets chimiques doivent

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015**Acide hydrochlorique, qualité ACS**

déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

SECTION 14: Informations relatives au transport**US DOT (Département des transports américain)****N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1789

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Acide hydrochlorique.**Classe de risques:** 8**Groupe d'emballage:** II.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

Non-vrac:**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Acide hydrochlorique.**Classe de risques:** 8**Groupe d'emballage:** II.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

**SECTION 15: Informations réglementaires****États-Unis (É.-U.)****Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7647-01-0 Hydrochloric acid - Weight: 36.5 - 38% Threshold: 1.0.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

7647-01-0 Acide hydrochlorique 1000 lbs.

Proposition 65 (Californie):**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015**Acide hydrochlorique, qualité ACS**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 3-0-1**HMIS:** 3-0-1**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)**Abréviations et acronymes:**

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).